

B i b l i o t h è q u e
des
**SCIENCES
HUMAINES**

**La France
de l'intégration**

Sociologie de la nation en 1990

par

DOMINIQUE SCHNAPPER

nrf
Éditions Gallimard

Ce livre est dédié à la mémoire de mon père. Il a été élaboré au cours des années passées grâce à l'aide de mes étudiants à l'École des hautes études en sciences sociales. Mais il n'aurait jamais été achevé sans les suggestions, les critiques et l'amitié de Serge Paugam, Antoine Schnapper, Michel et Yeza Villac.

L'EXPRESS : Quelle serait l'idée de nation la plus proche
de votre conception de l'État et de la démocratie ?

EMMANUEL LEVINAS : C'est très simple : la France.

L'Express, n° 2035, 6-12 juillet 1990, p. 74.

AVANT-PROPOS

À l'automne de 1986, le garde des Sceaux déposait à l'Assemblée nationale un projet de loi portant réforme du Code de la nationalité dans un sens plus restrictif. Les passions devaient se déchaîner autour de deux des mesures proposées : modifier l'article 37-1 du Code de la nationalité française, qui donne au conjoint étranger d'un(e) Français(e) le droit d'obtenir la nationalité française par simple déclaration, et l'article 44, qui permet au jeune étranger né en France d'acquérir la nationalité française à dix-huit ans, s'il a résidé en France pendant les cinq ans précédant sa majorité. L'article 44, en particulier, devait cristalliser ce qui devint non pas un débat intellectuel ou idéologique, mais l'occasion de campagnes violentes pour et contre le projet gouvernemental. La gauche, revenant sur les jugements hostiles à l'acquisition de la nationalité « automatique » qu'elle avait portés en 1973 et 1981, reprochait désormais au gouvernement de demander à des jeunes qui, par leur présence et leur socialisation en France, appartenaient déjà de fait à la nation de manifester leur volonté d'être français. La droite, elle, reprenait l'argument du respect de la volonté individuelle, historiquement plus souvent invoqué par la tradition de gauche.

Instruit par l'expérience de décembre 1986, qui avait vu des centaines de milliers d'étudiants et de lycéens se mobiliser contre un projet de réforme universitaire, qu'il avait cru anodin, le gouvernement d'alors décidait de retirer provisoirement son projet (les calendriers électoraux démontraient que ce provisoire ne pouvait être que définitif) et confiait, sous la présidence de

M. Marceau Long, vice-président du Conseil d'État, à une commission de sages désignée par M. Albin Chalandon, garde des Sceaux, une « tâche essentielle », pour « qu'une clarification soit faite, qu'une information soit donnée, dans l'espoir de voir chassés les *a priori* ». Sur la suggestion de l'une de mes anciennes étudiantes — pour autant que je sache —, je fus membre de cette commission : six mois de travail intensif et collectif, l'apprentissage du droit de la nationalité et de son application, les auditions télévisées en direct en septembre et octobre 1987, la participation à l'élaboration et à la rédaction du rapport remis au Premier ministre en janvier 1988¹. L'expérience fut passionnante.

J'ai dit ailleurs comment on peut évaluer ces instances. Je ne reviendrai pas non plus sur l'accueil réservé au rapport, majoritairement favorable, comme le signalait un dessin talentueux et flatteur de Plantu dans *Le Monde*. Mais, assez rapidement, une double critique vint, de l'extrême droite d'abord, puis des « défenseurs des émigrés » par les voix d'Harlem Désir et de M^e Terquem. Les suggestions de ces derniers en faveur du « droit du sol simple » m'ont paru simplement déraisonnables. En revanche, M. Le Gallou, membre du Club de l'Horloge, adressa au président de la commission une lettre, où il développait des arguments sérieux contre l'utilisation quelque peu aventureuse que le *Rapport* avait faite du texte célèbre de Renan sur la nation, en le présentant comme le théoricien de la seule nation « à la française ». Le souci de répondre à ces objections me fit poursuivre la réflexion.

1. *Être français aujourd'hui et demain*, rapport de la Commission de la nationalité présenté par M. Marceau Long au Premier ministre, Christian Bourgois, « 10/18 », 1988, 2 vol. Il sera désigné par *Rapport* dans cet ouvrage.

INTRODUCTION

La relecture de la conférence de Renan dans ces circonstances a contribué à me faire prendre conscience du décalage, que j'avais senti de manière plus ou moins confuse tout au long de ces six mois de travail, entre la pensée juridique, ferme et structurée, et les limites de la recherche sociologique sur l'immigration et la nation.

La recherche sur le premier thème a toujours été limitée par le fait que la France est un pays d'immigration qui s'ignore. Notre inconscience du processus d'intégration des populations d'origine étrangère tient à l'existence d'une idéologie nationale unitaire, à laquelle ont contribué les historiens, qui, contrairement aux États-Unis, ignoraient jusqu'à une date récente le rôle de l'immigration dans la constitution de la nation¹. La méconnaissance systématique de l'immigration et des mécanismes d'intégration a été, dans ce cas, l'un des moyens permettant d'entretenir l'unité nationale. Jusqu'à l'ouvrage d'Alain Girard et de Jean Stoetzel, qui utilisaient déjà le terme de « mosaïque »², et aux travaux pionniers de Serge Bonnet et de Michèle Perrot dans les années 1960, les historiens traitaient des étrangers, et non de ces anciens étrangers qui constituaient désormais la population française. Le thème est aujourd'hui en train d'acquérir sa légitimité³.

1. D. SCHNAPPER, « Un pays d'immigration qui s'ignore », *Le Genre humain*, février 1989, pp. 99-111.

2. A. GIRARD et J. STOETZEL, *Français et Immigrés. L'attitude des Français. L'adaptation des Italiens et des Polonais en France*, I.N.E.D.-P.U.F., 1953, p. 39.

3. Voir en particulier G. NOIRIEL, *Le Creuset français*, Le Seuil, 1988, et Y. LEQUIN (éd.), *La Mosaïque France*, Larousse, 1988.

De plus, des facteurs à la fois techniques et politiques constituent un obstacle non négligeable à la recherche. Étant donné le caractère « ouvert » de notre législation, beaucoup de ceux que l'on considère socialement comme « immigrés » sont de nationalité française. Or les statistiques générales de l'I.N.S.E.E. et de l'I.N.E.D. sont fondées sur la nationalité : elles permettent d'étudier les étrangers régulièrement installés en France, non les Français d'origine étrangère. Non seulement, dans le recensement, aucune question n'est posée sur l'appartenance religieuse (depuis 1872) et sur l'origine nationale, mais aucune enquête de l'I.N.S.E.E. ne pose de question sur ce qui serait un premier indicateur acceptable pour isoler les Français d'origine étrangère : le lieu de naissance du grand-père. Dans l'enquête « Formation/Qualification professionnelle », on interroge sur la profession du grand-père, mais pas sur son lieu de naissance. Dans l'enquête « Situations défavorisées », on demande la nationalité d'origine, la nationalité des parents en un seul item français/étranger et seulement la profession des grands-parents. On mesure ainsi le poids qui a été donné au concept de classe dans la recherche statistique et sociologique et l'absence d'attention accordée aux faits de l'immigration. Rien ne permet de distinguer, à l'intérieur de la population nationale, les Français selon leurs diverses origines nationales ou religieuses : les statistiques sont aussi des produits de la vie sociale. Sur le plan politique, on ne peut que s'en réjouir (il suffit d'évoquer l'utilisation que le gouvernement de Vichy a faite des fichiers des récents naturalisés et des étrangers), mais il faut reconnaître que la recherche sur l'immigration contemporaine et l'intégration des populations d'origine étrangère en est rendue difficile. Les travaux sont bien souvent limités à des enquêtes de type qualitatif, avec leurs avantages, mais aussi leurs limites. En outre, on ne peut analyser le sens de l'immigration des Trente Glorieuses en Europe sans une réflexion sur la formation et l'évolution de la nation. Le terme de migration désigne des phénomènes dont la réalité sociale est très différente : la migration des Européens vers les États-Unis au XIX^e siècle n'est pas celle des Africains noirs vers la France en 1980. La spécificité de l'immigration récente ne peut être précisée sans

une double réflexion sur le procès de modernisation et sur la nation contemporaine.

Il importe de préciser immédiatement qu'il s'agit dans ce livre de la nation moderne ou politique, déjà pensée par les auteurs classiques du XVIII^e siècle (Montesquieu ou Rousseau), mais symboliquement arrivée sur la scène politique avec la Révolution, non de la nation de l'Ancien Régime, que les historiens ont longtemps appelée « nationalité », plus récemment « proto-nationalisme »¹, et que les anthropologues et sociologues qualifient aujourd'hui d'« ethnie ». Quel que soit le terme utilisé, tous les auteurs en relèvent la double dimension : spécificité culturelle et communauté historique. L'ethnie qui, contrairement à la nation, n'a pas nécessairement d'expression politique, est une collectivité caractérisée par une culture spécifique, la conscience d'être unique et la volonté de le rester, fondées sur la croyance (le plus souvent fausse) d'une ascendance commune.

La confusion entre les deux termes est fréquente. C'est en lui donnant le sens d'ethnie que Jean-Paul II, né dans un pays où la nationalité a longtemps été privée d'expression politique, a évoqué devant l'assemblée générale de l'U.N.E.S.C.O. la valeur culturelle de la « nation ».

Je suis fils d'une nation qui a vécu les plus grandes expériences de l'histoire, que ses voisins ont condamnée à mort à plusieurs reprises, mais qui a survécu et qui est restée elle-même. Elle a conservé son identité, et elle a conservé, malgré les partitions et les occupations étrangères, sa souveraineté nationale, non en s'appuyant sur les ressources de la force physique, mais uniquement *en s'appuyant sur sa culture*. Cette culture s'est révélée en l'occurrence d'une puissance plus grande que toutes les autres forces².

Mais les chercheurs eux-mêmes jouent sur les deux sens de la « nation ». Lorsque John Armstrong écrit sur les *Nations Before*

1. E. J. HOBBSAWM, *Nations and Nationalism Since 1780, Programme, Myth, Reality*, Cambridge University Press, 1990.

2. JEAN-PAUL II, *France, qu'as-tu fait de ton baptême?*, Le Centurion, 1980, p. 217.

*Nationalism*¹, ou lorsque Susan Berger traite des Bretons, Basques, Écossais et autres « nations européennes »², il ne s'agit pas des nations, mais des ethnies.

C'est à cause de l'enchevêtrement à la fois territorial et social, de ces nationalités ou de ces ethnies qu'il a été impossible de reconstruire l'Europe politique en 1919 de manière stable, à partir des revendications nationalistes, sur le principe de l'État-nation, selon lequel l'ethnie se confond avec la nation, au sens moderne et politique du terme. Même si elles avaient été de taille suffisante pour constituer des unités politiquement et économiquement viables, les ethnies n'occupaient jamais seules un territoire clairement dessiné. L'exemple de la Transylvanie, qui peut légitimement être revendiquée à la fois comme le berceau de la nation roumaine et de la nation hongroise, démontre que le principe des nationalités ne pouvait fonder un ordre politique en Europe : par définition, toutes les frontières des nations européennes sont artificielles et la multiplicité des échanges de toute nature a donné naissance à des populations intermédiaires ou « métisses ». Il ne suffisait pas de remplacer le territoire par le peuple, comme le proposaient les austro-marxistes, pour résoudre la « question nationale ».

La connaissance de la nation moderne reste d'abord le fait des historiens, qui ont toujours contribué directement ou indirectement à développer la mémoire nationale. Leur rôle a été particulièrement marqué en France, où la construction de l'idéologie nationale a été plus consciente et volontaire. De Michelet à Bernard Guénéé, ils ont étudié la naissance du mot et de l'idée de nation, l'élaboration politique, administrative et culturelle des nations européennes et les conflits qui les ont opposées, la diffusion des idées nationalistes et leur influence en dehors de l'Europe, plus récemment les lieux et les instruments de la mémoire nationale³. Depuis les années 1960, historiens et politologues ou anthropologues ont étudié l'émergence des nations anciennement

1. J. ARMSTRONG, *Nations Before Nationalism*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1983.

2. S. BERGER, « Bretons, Basques, Scots and Other European Nations », *Journal of Interdisciplinary History*, 1972, 3, pp. 167-175.

3. P. NORA (dir.), *Les Lieux de mémoire*, t. II : *La Nation*, Gallimard, 1986

colonisées revendiquant leur indépendance contre l'hégémonie politique européenne¹. Ils ont d'ailleurs été plus nombreux à étudier l'histoire des doctrines nationalistes, de leur contenu et de leur diffusion que la nation elle-même : les textes se prêtent plus facilement à l'analyse que les réalités sociales². Or, comme l'a déjà remarqué Ernest Gellner, les théoriciens du nationalisme, malgré les nuances qui les séparent, loin de nous permettre de comprendre ce que furent effectivement les nations et les nationalismes, nous induisent en erreur, dans la mesure où ils produisent d'abord une idéologie destinée à justifier les revendications nationalistes et à mobiliser les populations. Ainsi, ils prétendent réveiller et protéger les cultures populaires, alors que la nation fonde et entretient son unité en imposant une culture savante³. Quant aux philosophes et aux historiens de la philosophie, ils continuent à analyser la manière dont les philosophes du passé — Fichte, Kant ou Hegel — ont pensé la nation, sans trop se soucier des réalités historiques.

C'est aux sociologues que devrait revenir la tâche d'analyser le rapport entre la pensée de la nation et les réalités concrètes. Plus sensible à son appartenance nationale qu'à son appartenance sociale, l'homme Weber a pleinement participé au sentiment national et même nationaliste allemand, il n'a pas été insensible au « pathos » de Heinrich von Treitschke, qui posait le « caractère moral de l'État national » et affirmait que « l'homme se sent d'abord allemand ou français, ensuite seulement homme en tant que tel ». Écrivant son œuvre pendant la période des nationalismes triomphants, le sociologue faisait de la nation et de la puissance de l'État la valeur politique ultime⁴. C'est dans le cadre

1. L'ouvrage classique sur ce sujet, qui a été suivi de bien d'autres, est celui de Cl. GEERTZ (éd.), *Old Societies and New States, the Quest for Modernity in Asia and Africa*, New York, The Free Press, 1963.

2. On consultera à ce sujet les travaux de R. GIRARDET sur le nationalisme français (en particulier, *Le Nationalisme français 1871-1914*, Le Seuil, 1983) et, en Angleterre, E. KEDOURIE, *Nationalism*, Londres, Hutchinson, 1985 (1^{re} éd. 1960).

3. E. GELLNER, *Nations and Nationalism*, Oxford, Blackwell, 1983, p. 125.

4. Voir en particulier *Économie et Société*, 2^e partie, chap. iv, Plon, 1971, pp. 411-427 (écrit en 1913). Pour une analyse de l'ensemble des textes de Weber sur ce sujet, on consultera W. J. MOMMSEN, *Max Weber et la politique allemande 1890-1920*, P.U.F., coll. « Sociologies », 1985 (1959).

national qu'il posait le problème de la corrélation tragique entre la puissance et la culture. En revanche, si Durkheim s'est soucié effectivement de la nation lors de ses premiers écrits en 1886¹, elle n'est plus ensuite pour lui qu'une forme historique particulière. Le véritable objet de la réflexion sociologique, ce sont « les sociétés en tant que systèmes de normes ». Même si l'on peut admettre que « la société » est, pour lui, implicitement confondue avec la nation, on assiste, par rapport à ses intérêts intellectuels initiaux, à « un effacement de la science de l'État »². Malgré son patriotisme personnel, il n'a pas analysé le transfert du sacré sur la nation, mais sur la société. Dès lors, en dehors du texte inachevé de Marcel Mauss rédigé après la fin de la Première Guerre mondiale, la nation n'appartient plus guère à la tradition reconnue des sociologues français, lorsqu'ils ne réduisent pas leur ambition intellectuelle à la condamnation de l'État-nation : aucune mention dans un classique Manuel des sciences sociales³, pas d'entrée dans le *Dictionnaire critique de la sociologie*⁴. Comme pour Durkheim, il ne s'agit plus, pour eux, d'un concept analytique, mais d'une réalité historique.

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les sociologues en France ont été tentés de dériver dans une littérature pronationale fortement idéologique et, depuis les années 1950-1960, dans une littérature antinationale, qui ne l'est pas moins. La pensée de la nation est passée de la glorification ou de la commémoration à la condamnation, en négligeant l'effort de connaissance rationnelle.

Le texte de Mauss sur la nation illustre bien le premier cas. Partant d'une description objective, de type historique, il continue, quelques pages plus loin, par un hymne, digne des historiens nationalistes comme von Treitschke, à la beauté des « nations achevées », supérieures à toute autre forme d'organisation sociale :

1. B. LACROIX, « La vocation originelle d'Émile Durkheim », *Revue française de sociologie*, 17, 2, 1976, p. 227.

2. J.-Cl. CHAMBOREDON, « Émile Durkheim : le social objet de science, du moral au politique ? », *Critique*, n° 445-446, juin-juillet 1984, p. 488.

3. R. PINTO et M. GRAWITZ, *Méthodes des sciences sociales*, Dalloz, 1964.

4. R. BOUDON et Fr. BOURRICAUD, *Dictionnaire critique de la sociologie*, P.U.F., 1982.

Nous entendons par nation une société matériellement et moralement intégrée, à pouvoir central stable, permanent, à frontières déterminées, à relative unité morale, mentale et culturelle des habitants qui adhèrent consciemment à l'État et à ses lois [...]. En somme, une nation complète est une société intégrée suffisamment, à pouvoir central démocratique à quelque degré, ayant en tout cas la notion de souveraineté nationale et dont, en général, les frontières sont celles d'une race, d'une civilisation, d'une langue, d'une morale, en un mot d'un caractère national [...]. Dans les nations achevées, tout cela coïncide. Ces coïncidences sont rares, elles n'en sont que plus notables et, si l'on nous permet de juger, plus belles. Car il est possible de juger, même sans préjugés politiques des sociétés comme des animaux ou des plantes¹.

Bel écho du patriotisme français d'avant 1940 (en même temps que du souci de la cohésion sociale propre à l'école durkheimienne), qui faisait de la coïncidence entre une culture, une unité politique et un territoire la forme la meilleure de la société et célébrait comme un idéal universel le cas français. Mauss, comme Durkheim, Marc Bloch ou Lucien Febvre, refusait que le concept d'« ethnique » pût être utilisé à propos de la France, qu'une forme de collectivité existât en dehors de celle qui s'exprimait par la nation

Depuis la Seconde Guerre mondiale, c'est au contraire la critique de l'État-nation, responsable de « colonialisme intérieur », des « appareils idéologiques d'État », et l'exaltation des particularismes et des régionalismes de toute nature que les sociologues ont le plus longuement développées.

Divers courants de pensée se sont en effet rencontrés, qui aboutissaient à cette critique radicale. Les marxistes, malgré la pensée plus nuancée de l'austro-marxisme, tendaient à considérer la nation comme une simple fiction juridique et politique, dont l'idéologie unitaire avait pour fonction d'occulter les vraies identités et les vrais conflits, ceux qui étaient issus de la lutte des classes, et de démobiliser les populations en émoussant leur conscience de classe. Les tenants du relativisme culturel, de leur

1. M. MAUSS, *Œuvres*, t. III : *Cohésion sociale et divisions de la sociologie*, Minuit, coll. « Le Sens commun », 1969, pp. 584 et 604.

côté, accordaient à toute culture, au sens anthropologique, une valeur égale à celle des cultures savantes et rejoignaient les penseurs du tiers-monde dans leur critique radicale des formes politiques européennes, accusées d'avoir été l'instrument de l'impérialisme politique et culturel, d'imposer une homogénéité niveleuse et de commettre un génocide culturel sur toutes les cultures non européennes. Le relativisme culturel, la revendication du droit à la différence, le combat idéologique contre l'État-nation et sa violence réelle ou symbolique, contre le « racisme », ont successivement ou concurremment contribué à faire de nombreuses entreprises sociologiques une forme de militantisme.

La forme la plus scientifique de ces critiques fut formulée en Grande-Bretagne avec le thème du « colonialisme intérieur »¹. Selon son auteur, inspiré par la théorie de la dépendance des pays du tiers-monde à l'égard des pays développés, le développement économique britannique a produit une division culturelle du travail de type colonial : les emplois de statut élevé ont été réservés à ceux qui maîtrisaient la culture nationale dominante ; ceux qui ne disposaient que d'une culture « indigène » ont été cantonnés dans les échelons les plus bas de la stratification sociale. Entrepreneurs et banquiers ont été recrutés au centre, où se rassemblaient toutes les formes de l'activité de production et d'échange. L'économie périphérique a été réduite à un rôle de complémentarité. Dépendante des marchés extérieurs, elle a exporté des produits bruts en petit nombre, lesquels accroissaient encore sa dépendance — encore renforcée par les mesures juridiques, politiques et militaires que prenait le centre. Le bas niveau de vie se doublait d'une discrimination fondée sur la langue, la religion et la culture, qui cristallisait le statut inférieur des populations « périphériques ». C'est contre cette situation de plus en plus oppressive que les Irlandais, les Écossais et les Gallois se révoltent aujourd'hui, leurs régions n'ayant connu, à la suite de ce colonialisme intérieur ou de ce « sectionnalisme périphérique », qu'une industrialisation marginale.

1. M. HECHTER, *Internal Colonialism, The Celtic Fringe in British National Development 1536-1966*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1975.

DOMINIQUE SCHNAPPER

La France de l'intégration

Sociologie de la nation en 1990

On parle aujourd'hui de l'intégration des immigrés comme s'il s'agissait d'une nouveauté menaçante pour l'intégrité nationale. Ce n'en est une que dans la mesure où la France, vieille terre d'immigration qui s'ignore, a entretenu sa cécité sur les apports étrangers de sa population jusque dans ses observatoires scientifiques.

La spécificité de l'immigration récente et des problèmes qu'elle pose appelle une double réflexion sociologique : sur le procès de la modernisation depuis les Trente Glorieuses, d'une part, sur la formation et l'évolution de l'idéologie nationale depuis le XIX^e siècle, d'autre part.

Tant que la France se donnait pour ambition explicite d'« assimiler » tout immigré, ni la réalité sociale ni la politique des gouvernements n'étaient différentes. Aujourd'hui encore comme il y a un siècle, du temps de Renan, la nation à la française ne se définit que comme une machine à intégrer des populations diverses autour d'un projet politique commun. L'intégration reste à la fois un fait, une valeur et une nécessité.

C'est la modernité qui, en privilégiant l'activité économique et le modèle marchand des relations sociales, est venue menacer la réalité et la tradition nationales, tout particulièrement en France. Si les démocraties modernes perdent tout principe religieux, dynastique et même national, n'est-ce pas le lien social qui risque de s'affaiblir jusqu'à se dissoudre ?

Dominique Schnapper, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, auteur notamment de l'Italie rouge et noire (1971), Juifs et Israélites (1980), L'Épreuve du chômage (1981), La Communauté des citoyens (1994), La Relation à l'Autre (1998), et codirectrice, avec Henri Mendras, de Six manières d'être européen (1990), a appartenu à la Commission de la nationalité présidée par Marceau Long.



9 782070 721740



Extrait de la publication

91-III A 72174 ISBN 2-07-072174-4